Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503394-20251205-2025_039-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
TRANS-LA-FORÊT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 08/12/2025
Et
Publication ou notification du :
08/12/2025

L'an 2025, le 5 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de TRANS-LA-FORÊT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEJANVRE Jeannine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : Mme LEJANVRE Jeannine, Maire, Mmes : BOURDIN Elisabeth, NICOLE Christelle, PATIN Nathalie, POIRIER Anita, RUFFIEN Patricia, MM : BRARD Alain, CREPIN Paul, HERVE Daniel, RACINE Alain

Excusés ayant donné procuration : Mme GEFFLOT-LE GLEUT Stéphanie à Mme BOURDIN Elisabeth, M. BENOIST Adolphe à Mme LEJANVRE Jeannine

Absents : Mme THEBAULT Valérie, MM : CHARPENTIER Joseph, COSTARD Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. HERVE Daniel

2025_039 – Sollicitation de la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Madame Le Maire expose le projet de mise aux normes accessibilité de la bibliothèque :

Le coût total n'est pas encore estimé mais est susceptible de bénéficier de subventions de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et est favorable à la réalisation de ces travaux**.**

- SOLLICITE la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

En mairie, le 08/12/2025

Le Maire
Jeannine LEJANVRE

MAIRIE de TRANS-LA-FORÊT 35

Secrétaire de séance
M. HERVE Daniel